



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 18518

### Texte de la question

M. Pierre Ducout attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le cas des élèves qui ne trouvent pas d'affectation pour la rentrée. En effet, on peut encore une fois constater qu'en Gironde un nombre important d'élèves ne trouveront pas d'affectation à cette rentrée, soit plus de 900 jeunes. La seule alternative qui leur est proposée est, soit de s'inscrire à l'ANPE, soit de faire des stages. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le chiffre de 900 jeunes sans affectation dans la voie professionnelle en Gironde a pu être observé au mois de juin : il s'explique par le fait que beaucoup d'élèves sollicitent une affectation dans des sections apparemment attractives mais aux débouchés limités, qui n'autorisent pas une augmentation des capacités d'accueil à la mesure des demandes. Néanmoins, le recteur de l'académie de Bordeaux a pu réduire ce chiffre à 250 élèves fin août. La plus grande partie de cet effectif a pu trouver une solution dans le cadre de formations professionnelles qualifiantes, initiales et continues mises en place au titre de l'article 54 de la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle. À l'heure actuelle, il ne reste que six élèves pour lesquels le rectorat s'efforce de trouver une solution d'affectation. En tout état de cause, les services d'information et d'orientation du rectorat sont mobilisés pour ne laisser aucun jeune sans affectation dans l'académie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ducout Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18518

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4728

**Réponse publiée le :** 5 décembre 1994, page 6043